

Recours au Règlement

Ma femme conseille et reconforte maintenant des femmes qui sont dans la même situation. Celles-ci attendent leur tour pour être traitées pendant que le gouvernement actuel finance des loges de luxe dans des stades avec son programme d'infrastructure. Que va faire le gouvernement pour résoudre ce problème? Que devrait dire mon épouse à ces femmes qui attendent et risquent d'y laisser leur vie?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la femme du député a été bien traitée lorsqu'elle a été malade grâce à l'excellent régime d'assurance-maladie du Canada.

Il y a effectivement des défis et ils ne sont pas toujours faciles à relever. Ce n'est toutefois pas en détruisant un excellent système qu'on relèvera ces défis, mais en s'employant à protéger les principes mêmes qui ont si bien servi les Canadiens.

À mon avis, il est très important que tous les Canadiens continuent d'avoir accès aux services dont ils ont besoin, parce qu'ils en ont besoin et non pas simplement parce qu'ils ont les moyens de payer un supplément pour s'en prévaloir. À cette fin, nous devons travailler en très étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, comme nous le faisons actuellement et comme nous continuerons de le faire.

C'est une question d'équité et d'accessibilité. Il serait injuste de laisser passer devant les autres ceux qui ont les moyens de payer davantage. Songez aux 38 millions d'Américains qui n'ont aucune assurance. Dans quel genre de file attendent-ils?

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Les produits de prescription représentent 17 p. 100 du coût total des soins de santé au Canada. Les prix de ces produits ont augmenté de 13 p. 100 par année depuis huit ans à cause de l'adoption de la loi C-91, que les libéraux dénonçaient quand ils étaient dans l'opposition, mais qu'ils semblent maintenant appuyer.

Le gouvernement pourrait économiser près de un milliard de dollars par année en abrogeant cette loi ou, à tout le moins, en supprimant la disposition d'injonction automatique du règlement sur les médicaments brevetés.

Pourquoi le gouvernement ne met-il pas fin à l'escroquerie dont sont victimes les Canadiens aux mains des fabricants de produits pharmaceutiques qui fixent des prix usuriers pour les produits de prescription?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord aider le député à y voir clair dans les statistiques.

Pour commencer, 15,1 p. 100 des dépenses nationales de la santé pour la dernière année où nous avons des données complètes avaient trait à des produits pharmaceutiques. Les médicaments brevetés ne représentent que 40 p. 100 de ces dépenses. En outre, en ce qui concerne les médicaments brevetés, et ceci a été

déterminé par un organisme indépendant, l'augmentation de prix a été de 2,1 p. 100 par année de 1987 à 1994.

J'estime que, s'il tient compte de ces données, le député pourrait reformuler sa question. Comme il le sait et comme je l'ai assuré à plusieurs reprises à la Chambre, nous sommes en train d'examiner la politique canadienne en matière de brevets pharmaceutiques. De plus, la loi en question prévoit un examen parlementaire qui aura lieu en 1997.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement et je suis heureux que le député de Roberval soit présent au moment où je le soulève.

Au cours de la période des questions, mon collègue, l'honorable député de Timiskaming—French River, a choisi de poser une question à un ministre à la Chambre et il a choisi de le faire dans la langue anglaise qui est évidemment sa deuxième langue dans son cas. Pendant qu'il était en train d'intervenir, il y a eu du chahut de l'autre côté de la Chambre, et quelqu'un a demandé à l'honorable député: «Can't you speak French?».

● (1505)

[Traduction]

Le Président: Cela montre encore une fois à quel point nous devons être prudents dans le choix des mots que nous employons à la Chambre des communes. Je n'ai pas entendu la remarque en question. De toute évidence, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais je suis certain que le whip du gouvernement a su faire valoir son point.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du rapport du vérificateur général, déposé à la Chambre le 5 octobre 1995 et renvoyé au Comité permanent des comptes publics.

Je soutiens que le dépôt de ce rapport et son renvoi au comité ne sont pas conformes au Règlement parce que le rapport en question enfreint la Loi sur le vérificateur général ainsi que les conventions et prérogatives de la Chambre.

J'attire votre attention sur l'article 5 de la Loi sur le vérificateur général, qui définit ce poste comme étant celui de «vérificateur des comptes du Canada», et sur le paragraphe 7(2), qui établit les paramètres des rapports du vérificateur général. Ce paragraphe autorise le vérificateur général à signaler que les comptes publics ont été tenus d'une manière fidèle, que seules les dépenses autorisées par le Parlement ont été faites, qu'on s'est soucié de l'économie et de l'efficacité, et que des procédures suffisantes ont été établies pour mesurer l'efficacité des programmes.

Dans son dernier rapport, le vérificateur général a clairement débordé le cadre juridique et traditionnel de ses fonctions en tant que serviteur de la Chambre et, à mon avis, a porté atteinte aux